



Le Courrier Du Retraité

Fédération Générale des Retraités
de la Fonction Publique
(Etat, Collect. territoriale et hospitalière)

Adresse postale :
FGR/FP 41 - BP 30836 BLOIS CEDEX

Dépositaire local :
Daniel COLIN, 1 rue du Grand Mont
41140 NOYERS SUR CHER
Section du Loir-et-Cher

BULLETIN SEMESTRIEL DE LIAISON N°86 - Février 2023

Contre cette réforme des retraites injuste et injustifiée.

Les personnes retraitées étaient largement mobilisées.

La plus forte mobilisation depuis 30 ans ! Les rues de Blois Vendôme Romorantin noires de monde !

Avec les jeunes, les salarié.es, les précaires, c'est le peuple qui est dans la rue pour confirmer sa colère face à cette contre réforme des retraites. L'opinion sanctionne l'exécutif.

Celui-ci affiche toujours le même mépris en répétant que le recul de l'âge à 64 ans n'est plus négociable ! L'a-t-il déjà été ?

Le président du COR, Pierre Louis Bras, explique lui-même que les dépenses de retraite sont globalement stabilisées et même, à très long terme, elles diminuent dans 3 hypothèses sur 4.

Cette réforme n'a donc aucune légitimité économique.

Par ailleurs elle évite soigneusement d'envisager des contributions sociales assises sur les revenus du capital.

Les produits exponentiels de toutes les spéculations restent épargnés.

Nous sommes à un moment décisif où d'autres choix peuvent être pris pour aller vers le progrès social.

Nos neuf organisations de retraité.es appellent à répondre au mot d'ordre de l'Intersyndicale nationale et à manifester partout dans le pays.

Dans l'unité le G9 nous incite à renforcer la participation aux manifestations en y invitant les ami.es, les voisin.es, les cousin.es...

**Nous ne lâchons rien !
C'est un combat inter-générationnel !**

Mobilisation générale le 07 mars

Blois - Préfecture 14h30

Vendôme - Place de la liberté 10h30

Romorantin - Rond point Caillau 10h

Notre congrès national se tient à Dax du 4 au 6 avril. Un congrès, c'est un moment important pour toute organisation collective.

Il se prépare en Assemblée générale avec tous les adhérents.

Daniel Colin

« Un roi n'est roi que tant que des hommes se prennent pour ses sujets et agissent comme tels » K.Marx

Assemblée générale annuelle

Mardi 14 mars à partir de 9h15

Blois - Maison des Syndicats.

Pour se retrouver, discuter, débattre, retisser du lien, créer de la cohésion...On ne sera jamais assez pour réfléchir à l'avenir et au rôle de la FGRFP et pour s'opposer à la politique sociale et fiscale du pouvoir en place.

Nous comptons sur vous !



Trésorerie

POUR ADHERER A LA F.G.R. - F.P

- **Si vous êtes syndiqué**, vous n'avez rien à payer à la FGR -FP; votre syndicat affilié à la FGR-FP s'en charge (Renseignez-vous auprès de votre syndicat).
- **Adhésion directe à la FGR-FP 41 (sans passer par un syndicat) :**
Établissez un chèque à l'ordre de : **FGR-FP 41** et adressez-le à la (nouvelle) **trésorière FGR-FP 41 :**
Pascale OTT-MENOU 70 Rue des Grouëts 41000 BLOIS.
- **Adhésion à l'ARFEN des retraités du SE-UNSA**
Établissez un chèque de 12 € à l'ordre de : **ARFEN** avec vos coordonnées à : **Jean-Pierre LANÇON 10 rue Calixte Souplet 02100 SAINT QUENTIN**

Pension mensuelle	Cotisation 2020
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
De 1101 € à 1270 €	27,10 €
De 1271 € à 1390 €	32,20 €
De 1391 € à 1610 €	40,50 €
De 1611 € à 1840 €	45 €
De 1841 € à 2080 €	53 €
De 2081 € à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

Le renouvellement de l'adhésion directe est par année civile, c'est donc le moment de renouveler pour 2023.

COMMISSION EXECUTIVE FGR - FP41 (2020-2021)		
Daniel COLIN Secrétaire départemental	1 rue Grand Mont 41140 NOYERS SUR CHER	02 54 75 16 82 d.j.colin@wanadoo.fr
Guy SOURIAU Jean-Claude DEFAUX Secrétaires adjoints	10 rue Rabelais - 41100 VENDOME 3 Chemin de la vallée du Roi 41100 MESLAY	02 54 77 36 31 02 54 77 87 74 jdefaux@laposte.net
Pascale OTT-MENOU Trésorière départementale	70 Rue des Grouëts - 41000 BLOIS	06 10 99 36 29 Pascaleott-menou@orange.fr
Evelyne HORCKMANS Trésorière adjointe	383 Ter rte Chambord 41350 HUISSEAU sur COSSON	02 54 33 31 97 horckmanseve41@orange.fr
Membres : <u>Renouvelables en 2023</u> : E. HORCKMANS, D. NONNET, C. MICOULEAU, F. TAILLARD. <u>Renouvelables en 2024</u> : JP TARDIEUX, G. TRET, F. BARDOT, D. COLIN, J. DUGAS, M. TOURNIER, D. MAUCLAIR, P. AUGRY, F. BLANCHARD, C. GODINEAU, A THIMONIER. <u>Renouvelables en 2025</u> : B. CORRIGER, G. SOURIAU, JC DEFAUX, C. LAUMONIER, M. PASQUET, C. PERSON, M. OLIVIER, P. OTT-MENOU, C. MARDON. Vérificateurs des comptes : A. BLENET. et P. SERREAU Candidatures nouvelles à la commission exécutive à adresser par téléphone (02 54 75 16 82 ou 06 66 95 42 97) ou par courriel à Daniel Colin d.j.colin@wanadoo.fr Pour les personnes actuellement invitées à chaque commission exécutive, mais qui ne figurent pas sur la liste ci-dessus merci de se porter candidates si elles les souhaitent.		

Compte-rendu financier de la section FGR 41 pour 2022

Malgré la sortie des années COVID peu favorables à l'organisation d'activités, l'année 2022 est restée très calme également. Il en résulte un résultat positif de 529,22 euros.
Le nombre d'adhérents directs continue de baisser : 4 pour une recette de 249,50€ ; 1503 € en 2012 par exemple.

De même pour le nombre d'adhérents syndiqués : ristourne du national de 352€ cette année, pour plus de 1000 € en 2012. Les finances de la section restent saines néanmoins puisque les excédents cumulés s'élèvent à 6992,63 € au 31 décembre 2022.
Pascale Ott-Menou - Trésorière

Déclaration de candidature ou renouvellement de candidature

Nom.....Prénom.....
Adresse
Code postal - ville.....
Tel et/ou mail pour accusé de réception

Déclare être candidat-e aux fonctions de membre de la commission exécutive de la section FGRFP de Loir et Cher (CED 41).
A envoyer de suite à : Daniel Colin d.j.colin@wanadoo.fr ou 06 66 95 42 97

- 1 - Congrès national :**
Il aura lieu à Dax du 4 au 6 avril. Notre section y sera représentée par 2 délégués : Cl. Person, et D. Colin. D. Nonnet participe au titre du SNUIPP.
Ainsi 3 retraités du 41 participeront à ce congrès.
Ce congrès réunira les adhérents et les militants pour débattre et réactualiser notre motion revendicative.
Cette motion peut être consultée sur le site de la FGR nationale : www.fgrfp.org
- 2 - Renouvellement de notre Commission Exécutive Départementale (Ced)**
Elle est renouvelable par tiers lors des AG.
Notre équipe se réunit, réfléchit, agit unitairement dans le Groupe des 9 (9 organisations syndicales et associatives de retraités), manifeste, participe aux audiences, édite 2 bulletins par

- an (hors COVID) , organise 2 AG annuelles...
Il faut la renouveler, la rajeunir.
Nous faisons donc appel aux retraités pour se porter candidat.es en mars : cet engagement demande 3 ou 4 réunions par an, à Blois
 - 3 - La FGR-FP est essentielle :**
 - * Elle est la seule organisation qui rassemble les retraités fonctionnaires.
 - * Elle est partie prenante du Groupe des 9.
 - * Elle fait partie du Pôle des retraités fonctionnaires (policiers, gendarmes, marinières...).
 - * Elle est connue et reconnue par les instances officielles : elle doit continuer à exister et à lutter
- Rejoignez-nous ! Contactez-nous !**



Déserts médicaux : pour avancer vraiment !

Depuis de trop nombreuses années, nous alertons sur les difficultés croissantes pour accéder aux soins.

Ces difficultés sont particulièrement sensibles en région Centre et dans notre département.

Nous souhaitons faire partager un **"point d'étape" et nos préconisations**. Ils seront intégrés, après débat, dans le rapport final auquel nous contribuons largement dans le cadre de la commission sur les déserts médicaux créée à notre initiative au sein du CDCA départemental.

Etape et constats :

Selon l'atlas du CNOM (conseil national de l'ordre des médecins), il ressort que le Loir et Cher a vu sa densité de médecins généralistes baisser de 2,6% de 2019 à 2020 et de 18,4% sur dix années, celle des médecins spécialistes suit la même courbe -3,70% sur un an -9,90% sur 10 ans.

75% des habitants Loir et Cher sont désormais en zone intervention prioritaire et 19% en zone d'action complémentaire soit 94% de la population en zone sous dense.

Malgré toutes les tentatives le plus souvent louables pour accroître l'attractivité en favorisant matériellement et financièrement l'installation des personnels médicaux (très souvent pillés dans d'autres pays), en favorisant comme pour les Kinés un accès direct aux soins, en développant la télé médecine, en développant des postes d'infirmières de pratiques avancées, **la situation continue de se détériorer.**

En cause, peut-être une mauvaise répartition, c'est souvent l'argument essentiel de tous ceux qui ont accompagné la décroissance actuelle. Mais même dans les zones les mieux dotées du territoire français, on atteint difficilement la moyenne de celle de l'Allemagne, pays avec lequel nous aimons bien nous comparer.

Améliorer la situation n'est plus seulement une affaire d'attractivité. Une série d'articles de presse et de reportages en Loir et Cher et dans la région montre que l'accès aux soins devient difficile pour une part de plus en plus grande de la population malgré tous les dispositifs et les aides matérielles mis en place ou apportés.

L'accès aux soins dentaires relève du parcours du combattant, de larges pans de la population ne sont plus pris en charge.

Des initiatives positives se développent avec la création dans quelques départements de groupements d'intérêts publics qui veulent palier les déserts médicaux par la création de Centres de Santé pourvus par des médecins salariés. La Saône et Loire est un exemple à suivre. Une action ferme doit être engagée par les pouvoirs publics et par les responsables politiques des collectivités dans ce sens. Cette action doit aussi affirmer la nécessité de revoir la carte des formations médicales encore trop centrées sur la ville de Tours.

La création à Orléans d'une Université de Médecine de plein droit constitue une avancée et celle d'un GIP santé par la région Centre avec à terme le recrutement de 300 médecins salariés dans nos territoires doit être soutenue.

Nos préconisations

A côté des mesures à court terme et des multiples structures (MSP*, PAIS*, GIP*, Centre de santé...) déjà largement évoquées et présentées, il nous paraît donc indispensable de :

- Mettre en œuvre une politique volontariste d'augmentation rapide des flux de formation des personnels médicaux au niveau national (environ 15 000 médecins/an, augmentation de 50% des formations d'infirmières et aides-soignantes, probablement autant pour les dentistes et maïeuticiennes,...). **Cette condition est impérative.**
- La région Centre représente 3,7% de la population nationale. il faudrait donc porter la formation des médecins en régions centre à 550 annuellement.
- Accroître les moyens matériels et humains de l'Enseignement supérieur en favorisant des ancrages départementaux de formations, en implantant d'urgence les postes d'internes dans les hôpitaux de proximité et les structures de soin de premier recours, en développant les formations paramédicales au plus proche du terrain
- Garantir un maillage du territoire par un véritable service public de soins, incluant hôpitaux de proximité, généralistes et soins infirmiers, garantissant en tous points du territoire un accès aux soins rapide et pertinent.
- Interroger le principe de libre installation des médecins.

* *Maison de santé pluri professionnelle, Plateforme alternative d'innovation en santé, Groupement d'intérêt public.*

Deny Nonnet février 2023

IVG : les sénateurs Prince et Janssens aussi réacs que possible !

Dans un discret article de la NR du 6 février on apprend que les deux sénateurs du Loir et Cher se sont prononcés contre la constitutionnalisation de la « liberté » de recourir à l'IVG.

La formulation était pourtant déjà bien édulcorée en abandonnant le droit. Mais c'était encore trop pour ces messieurs, ils ont voté contre alors que la population est très majoritairement pour !

Bien au chaud dans leurs pantoufles sénatoriales, ils se sont rangés du côté de la frange la plus réactionnaire du sénat.

Le vote a été serré : 166 pour 152 contre.

La population du Loir et Cher pourra dire merci à ces deux grands progressistes !

N'hésitez pas à leur dire ce que vous en pensez : jp.prince@senat.fr et jm.janssens@senat.fr



CDCA KESAKO ?

Le CDCA (Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) a été instauré par le décret du 7 septembre 2016. Il remplace le CODERPA et le CDCPH (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées et le Conseil Départemental des Personnes Handicapées).

Cette instance est présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant.

C'est un lieu de dialogue, d'information, de réflexion, de propositions.

S'il a une fonction consultative, le CDCA a **aussi une fonction d'expert qu'il exerce en toute indépendance** vis-à-vis des pouvoirs politiques et administratifs.

Il est composé :

- **d'une Formation spécialisée relative aux Personnes Agées**
- **d'une Formation spécialisée relative aux Personnes Handicapées.**

La FGR-FP41 et la FSU41 y sont représentées. (J.C Defaux, F. Blanchard, D. Nonnet, M. Gourdon, L. Coelho, D. Pannier).

Le CDCA est compétent en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social, d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques.

Le CDCA est, consulté pour avis sur :

- *Le schéma régional de santé, le schéma régional de l'autonomie*
- *Le programme coordonné de la Conférence des financeurs*
- *Les rapports d'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées*

Le CDCA est informé

- *du plan départemental de l'habitat,*
- *du programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.*
- *et des schémas d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées dans le département.*

Il formule des recommandations visant au respect des droits et à la bienveillance des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département.

Il peut débattre, de sa propre initiative, de toute question concernant la politique de l'autonomie et formuler des propositions sur les orientations de cette politique.

Il peut être saisi par toute institution souhaitant le consulter

Il est intéressant de voir qu'on peut s' approprier dans cette instance des dossiers souvent complexes, de travailler ensemble même ponctuellement, pour faire partager les préoccupations et les revendications des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

On voit là les limites mais aussi l'intérêt d'une telle structure (quand elle fonctionne!) pour interpeller les élus sur ce qui concerne concrètement les usagers.

Deny Nonnet

La MAIF au secours d'ORPEA.

Chacun se souvient du scandale ORPEA révélé par Victor CASTANET dans son livre "les fossoyeurs".

Plusieurs collègues nous ont fait part de leurs "interrogations" suite aux informations parues dans la presse* le 31 janvier et le 1er février concernant la contribution substantielle (400 millions d'euros) par la MAIF au sauvetage du Groupe ORPEA, dont la cotation en Bourse a été suspendue lundi 30 janvier 2023.

Dans un communiqué postérieur à cette annonce, la MAIF explique qu'elle s'engage " aux côtés de la Caisse des dépôts et consignation et d'autres investisseurs français, pour donner les moyens à la société d'une refondation en profondeur, assurant la pérennité de l'emploi et un accueil digne des patients et résidents".

On peut légitimement s'interroger sur la pertinence d'une telle contribution pour au moins trois raisons.

D'abord parce que la MAIF était déjà actionnaire du groupe et avait pris la décision de se retirer seulement quand le scandale a éclaté.

Ensuite parce qu'une entreprise mutualiste qui se réclame des valeurs de l'économie sociale et solidaire devrait défendre les structures publiques d'accueil des personnes âgées.

Enfin, parce que "notre" assurance mutualiste pourrait faire des choix plus éthiques et réduire le coût des cotisations.

Deny Nonnet février 2023

* MAIF Mag n°191 de janvier ne donne aucune information à ce sujet.



Comprendre les enjeux de société : Un livre à lire « La bataille de la Sécu »

La « bataille de la sécu » est le titre du livre de l'économiste Nicolas Da Silva (éditions la Fabrique 2022). **Il présente une histoire du système de protection sociale français de la Révolution de 1789 à nos jours.** La thèse principale de l'ouvrage repose sur l'opposition de deux logiques conflictuelles évoluant au fil du temps. Il y a d'un côté « la Sociale », une forme de protection sociale publique gouvernée par les travailleurs eux mêmes et d'autre part un « Etat Social » au service des classes dominantes et du capitalisme.

La SOCIALE (l'idée vient du film de Gilles Perret) triomphe en 1946 avec la création du régime général de la Sécurité Sociale. Le rapport des forces politique contraint les classes dominantes à concéder la mise en place d'un système démocratique de protection sociale sous le ministère du communiste Ambroise Croizat. Pierre Laroque l'un des fondateurs de la « Sécu » considérait « que l'on assistait à la création d'un ordre social nouveau dans lequel les travailleurs auraient leur pleine responsabilité ».

L'idée d'une prise en charge de la protection sociale par les travailleurs eux mêmes remonte, au moins, à la Révolution Française. La suppression d'un système de soin lié à une société encore féodale oblige les travailleurs à développer des sociétés de secours mutuel, au début du XIX ème siècle. Considérées comme subversives par les classes dominantes, elles sont pourtant légalisées en 1852 par Napoléon III. En 1871, la Commune de Paris tente une organisation démocratique de la société, mais elle ne dure que 72 jours, détruite par les Versaillais. Sous la Troisième République, les mutuelles continuent de se développer, elles contribuent à la médicalisation de la société française et regroupent 10 millions de sociétaires en 1938 malgré un puissant paternalisme social. Entre 1940 et 1944 la Fédération Nationale de la Mutualité Française soutient la Charte du travail de Vichy. La mise en place du régime Général apparaît donc comme une véritable révolution sociale. La loi du 30 octobre 1946 instaure l'élection des conseils d'administration de la « Sécu ». La CGT remporte une victoire éclatante. Mais la scission de Force Ouvrière permet au CNPF de reprendre la main. Pendant ce temps les mutuelles continuent de se développer.

En 1946, les instituteurs et les institutrices fondent la MGEN.

L'Etat Social, selon Nicolas Da Silva est « un moyen de brider la fertilité du mouvement social et de construire les cadres réglementaires nécessaires au déploiement du capital » p 276. Les guerres totales en 1914-1918 puis en 1939-45 obligent l'Etat à mobiliser toutes les énergies disponibles. Ainsi il met en place les assurances sociales de 1928-30 qui assurent un minimum de protection aux populations qui ne peuvent pas payer une assurance privée ou cotiser pour une mutuelle.

L'Etat Français de Vichy de 1940 à 1944, la IVème République puis la Vème République depuis 1958 renforcent ce système politique et social ». Ainsi les ordonnances de 1967 divisent le Régime Général en trois caisses (maladie, vieillesse et allocations familiales) et elles mettent en place une gestion paritaire entre le patronat et les salariés. Les administrateurs des caisses sont désignés par les seuls syndicats reconnus par l'Etat. Le CNPF se débarrasse des organisations concurrentes et s'entend avec des syndicats ouvriers minoritaires afin d'imposer une gestion de la « Sécu » favorable au patronat.

En 1996, le Congrès (les sénateurs et les députés) réunis à Versailles adopte les lois de financement de la sécurité sociale proposées par le Premier Ministre Alain Juppé. **Nicolas Da Silva considère que l'Etat a « caporalisé la Sécurité Sociale, désormais dirigée par des technos mercenaires. N'ayant plus aucun poids au sein du Régime Général le mouvement social n'a pour exprimer son opposition, que la rue »** (Monde Diplomatique janvier 2023). **L'ensemble de notre système de santé souffre de ces dérives autoritaires et austéritaires.** Les déserts médicaux sont en grande partie liés au « numéris clausus » adopté en 1971. Nicolas Da Silva montre comment l'Etat utilise une revendication du syndicat des enseignants en médecine (« sélectionner les meilleurs ») pour limiter les dépenses de santé. Ainsi le nombre des étudiants passant de la première à la deuxième année diminue (7121 en 1980 puis 3500 en 1993, pour revenir à 10 675 en 2021) (p 188-189).

La bureaucratisation du système de santé redéfinit également le travail de soin au détriment des professionnels et des patients. **Enfin le capital envahit la protection sociale. Les cliniques, les établissements privés se développent. Les assurances privées occupent l'espace offert par « le reste à la charge des patients ».** Les mutuelles copient de plus en plus le modèle de gestion capitaliste. Enfin le capital financier entre dans le budget de la « Sécu » par le biais de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale). La « contre réforme » des retraites facilite l'entrée des intérêts privés dans la protection sociale.

La pandémie de covid met en évidence ces évolutions négatives de notre système de santé. L'auteur considère que la paupérisation du système de soin public au bénéfice du privé explique la difficulté à prévoir et à gérer la pandémie (p 245) . Les inégalités sociales éclatent au grand jour, les populations les plus pauvres souffrent plus que les autres du virus.

Nicolas Da Silva montre que « l'instabilité du capitalisme met régulièrement des masses de gens au chômage et constitue la principale menace sur la « Sécu ». **Il faut donc reprendre le pouvoir : démocratiser, réhumaniser notre système de protection sociale.**

M Pasquet



Toujours l'inflation, surtout pour la consommation populaire

Décembre marque une légère pause de l'indice des prix à la consommation par rapport aux mois précédents mais il y a plusieurs mois, nombreux et de taille. Sa croissance reste très forte. On ne peut certainement pas en déduire que l'inflation va rentrer dans les clous. Ni, surtout, que le coût de la vie s'allégerait pour la plus grande partie de la population.

Les indices de prix pour décembre 2022 ont été diffusés par l'Insee le 13 janvier. C'est la première photo d'ensemble de l'année. Et la dernière, concernant l'indice principal qui est l'indice des prix à la consommation (IPC), puisque celui-ci n'est pas censé être révisé. Sur un an, l'IPC augmente de 5,9 % en décembre 2022, après + 6,2 % en novembre. Cette pause très relative est due au ralentissement des prix de l'énergie (+ 15,1 % après + 18,4 %, ce qui reste quand même considérable).

Les prix de l'alimentation augmentent sur un an au même rythme qu'en novembre et ceux des produits manufacturés accélèrent.

L'indice des prix à la consommation harmonisé européen (IPCH), augmente pour la France de 6,7 % en un an presque tous les prix écrasent le champignon mais la hausse marque surtout les prix de l'énergie (+ 23,1 % après + 10,5 %) et de l'alimentation (+ 6,8 % après + 0,6 %).

Il s'avère aussi, hélas sans surprise, que les ménages du premier décile de niveau de vie (les 10 % les plus pauvres) connaissent une inflation supérieure de 0,3 point à la moyenne.

On peut donc comparer l'évolution de son revenu (notamment son salaire ou sa pension) à ces indices : si on n'a pas été augmenté de 6 % ou plus en cours d'année 2022, ou si ces augmentations ont été tardives, en retard sur les prix, ou si le total de ses ressources n'a pas crû de plus de 5 % en 2022 par rapport à l'ensemble de l'année précédente, alors, on a perdu du pouvoir d'achat et probablement vu son niveau de vie régresser.

Les prix des produits dits de grande consommation continuent de s'accélérer

Sur un an, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution accélèrent pour le treizième mois consécutif : + 12,2 % en décembre.

Certains de leurs prix d'achat se sont accrus mais tout indique que des effets d'aubaine ont joué. Il a ainsi été possible d'augmenter fortement certains prix en profitant de pénuries plus ou moins organisées. Cet enchérissement considérable des produits de grande consommation, associé au très haut niveau du prix de l'énergie, pénalise gravement les ménages modestes et moyens.

Et l'avenir ?

L'évolution des prix dans les mois et années qui viennent dépend de nombreux facteurs.

Le cours des matières premières, dont le pétrole et le gaz et par conséquent de l'énergie, jouera bien sûr un rôle important. Cette évolution proviendra de données géopolitiques.

La décision de lever les boucliers tarifaires va se traduire dès le début de 2023 par une accélération de certains prix. La tentation existe, du côté de la Banque centrale européenne, de mener une politique monétaire de nature à « refroidir » l'économie. La récession qui menace déjà et risquerait fort de s'approfondir susciterait du chômage, que certain·es économistes très écouté·es par les pouvoirs en place considèrent comme utile pour ralentir l'inflation. À supposer qu'une décroissance des prix en résulte, elle aurait été obtenue « grâce » à un appauvrissement général.

Le pouvoir et les médias s'inquiètent d'une « boucle prix-salaires ».

Selon eux, l'éventuelle augmentation des salaires perpétuerait l'inflation. Ils se gardent bien d'évoquer la « **boucle prix-profits** ». Il semble bien que l'inflation et donc la hausse du coût de la vie pour les ménages modestes et moyens soit appelée à durer.

Si leurs revenus ne sont pas vigoureusement relevés, la situation deviendrait de moins en moins supportable pour la grande majorité des salarié·es et des retraité·es ainsi que pour les jeunes et les titulaires de revenus sociaux.

D.Colin - Source lettre Eco CGT